

II) SECRET N° 65/DF/217 DU 24 MAI 1965

PORTANT CREATION D'UN ARRONDISSEMENT A  
BAMUSSO, DEPARTEMENT DE VICTORIA.

---\*---\*---\*---\*---\*---\*---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- VU la Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6;
- VU le Décret n° 61/DF/15 du 20 Octobre 1961 fixant l'organisation territoriale de la République Fédérale du Cameroun ;
- VU le Décret n° 63/DF/250 du 26 Juillet 1963 portant réorganisation administrative du Cameroun Occidental ;

APRES avis du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est créé un arrondissement à BAMUSSO, Département de Victoria, Son ressort territorial s'étend sur l'ensemble des îles d'OEBENIKANG et sur les villages formant les pêcheries des criques dites "FISH-TOWNS".

Les territoires de l'arrondissement d'EKONDO-TITI et du Département de KUMBA sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 24 MAI 1965

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

(é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO

Pour Ampliation

LE DIRECTEUR DU CABINET CIVIL,

(é) Z. MONGO SCO

P. C. C. C. ✓

YAOUNDE, le

LE DIRECTEUR DES ETUDES ET DES  
AFFAIRES CONTENTIEUSES

*Dufont*

Daniel NGON à RIKONG  
Administrateur Civil